



N° de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 décembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 11 décembre 2017, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Kim Verdant-Dumouchel, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe et des communications.

2017-12-323

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 décembre 2017 en mentionnant qu'un ajout a été fait au point 5.13 portant le titre « Désengagement d'un montant de 190 000 \$ au surplus accumulé non affecté »;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2017, tel que modifié, à savoir :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LÉGISLATIF**
 - 3.1 Dépôt de la correspondance
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017
 - 3.4 Dépôt – extrait de registre obligatoire en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*
 - 3.5 Bail avec la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Ratification d'embauche – préposé glace occasionnel au Centre sportif Soulanges
 - 4.2 Ratification - congédiement de l'employé 0071-91
 - 4.3 Ratification du mouvement de personnel pour le mois de novembre 2017
 - 4.4 Rémunération du personnel cadre pour l'an 2018
 - 4.5 Abolition du poste de la directrice générale adjointe et greffière et adoption du nouvel organigramme
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier pour le mois de novembre 2017
 - 5.2 Rémunération des élus municipaux
 - 5.3 Renouvellement de contrat et autorisation de paiement – PG Solutions inc.



N° de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

- 5.4 Radiation du poste de dépenses à taxer ou à pouvoir relatif aux salaires
- 5.5 Approbation du décompte définitif et autorisation de paiement – Eurovia Québec Construction inc.
- 5.6 Décompte définitif et autorisation de paiement – Pavages Vaudreuil Ltée
- 5.7 Décompte définitif et autorisation de paiement – Ali Construction inc.
- 5.8 Renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité pour l'année 2018
- 5.9 Autorisation à la disposition de biens municipaux
- 5.10 Approbation de la liste de déboursés et transferts budgétaires – novembre 2017
- 5.11 Affectation du surplus accumulé 2017
- 5.12 Crédit de taxes de service – taux d'utilisation commercial dans un immeuble résidentiel inférieur à 0.10%

AJOUT	5.13 Désengagement d'un montant de 190 000 \$ au surplus accumulé non affecté
--------------	---

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1. Rémunération des pompiers pour l'année 2018

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Contrat avec Amec Foster Wheeler – année d'option
- 7.2 Limite de vitesse sur les montées Lanthier et Cholette

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Demande de subvention – Plaisir d'hiver
- 8.2 Bons de commande 2018
- 8.3 Entente de location d'un terrain à des fins d'activités de loisirs et autorisation des signataires

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Adoption – Règlement 159-2017 établissant le taux de taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2018
- 9.2 Adoption – Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 103 500 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales
- 9.3 Adoption – Règlement modifiant le règlement 133-2014-01 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe

10. PAROLE AUX CONSEILLERS

11. PAROLE AU MAIRE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N° de résolution
ou annotation

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
16 novembre 2017	Municipalité de Saint-Justine-de-Newton	Transmission d'un projet de règlement d'urbanisme	Denis Perrier, directeur général et secrétaire-trésorier
20 novembre 2017	Mutuelle des municipalités du Québec	Invitation à un 5 à 7 qui se tiendra le 7 décembre 2017 à Mont-Saint-Hilaire	-
22 novembre 2017	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Accusé réception – Résolution du conseil municipal appuyant Info-Excavation	France Ouellet, Direction régionale de la Montérégie
22 novembre 2017	Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière	Accusé réception – Demande d'aide financière de la Municipalité	Ian Giroux, Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

2017-12-324

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017CONSIDÉRANT l'article 201 du *Code municipal*;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-325

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2017CONSIDÉRANT l'article 201 du *Code municipal*;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT – EXTRAIT DE REGISTRE OBLIGATOIRE EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

L'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et l'article 6.3 du *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Polycarpe* prévoient l'obligation pour les élus de déclarer au directeur général et secrétaire-trésorier, par écrit, les dons, marques d'hospitalité et autres avantages de même nature reçus. Selon la Loi, le directeur général et secrétaire-trésorier doit tenir un registre de ces déclarations et en déposer un extrait lors de l'assemblée du mois de décembre. Le directeur général et secrétaire-trésorier avise l'assemblée qu'il n'a reçu aucune déclaration.



2017-12-326

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

BAIL AVEC LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE

ATTENDU que la Municipalité a signé, le 1^{er} novembre 2013, un bail avec la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique relativement à l'arrêt de sifflement des trains;

ATTENDU que ledit bail a été conclu pour une période un (1) an et se renouvelle automatiquement année après année;

ATTENDU que lors de la conclusion du bail, l'autorisation du Ministère aurait dû être préalablement obtenue;

ATTENDU qu'une telle autorisation n'est aujourd'hui plus requise dû à des modifications législatives;

il est proposé par le conseiller François Perreault;
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

DE TRANSMETTRE au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une correspondance les informant de la situation et leur demandant les correctifs à apporter, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-327

RATIFICATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉ GLACE OCCASIONNEL AU CENTRE SPORTIF SOULANGES

ATTENDU que le Centre sportif Soulanges a débuté ses activités de tournoi le 20 novembre 2017;

ATTENDU que le Centre sportif Soulanges accueillera pas moins de (huit) 8 tournois au cours de la prochaine saison aux dates suivantes :

- 21 au 26 novembre Tournoi Bantam
- 27 au 3 décembre Tournoi Midget
- 14 au 17 décembre Tournoi Novice
- 18 au 21 janvier Tournoi Cadet Chêne Bleu
- 22 au 28 janvier Tournoi Atome
- 29 au 4 février Tournoi Pee-Wee
- 17-18 mars Festival MAHG
- 26 au 28 avril Tournoi Division 2 Chêne Bleu

ATTENDU que les employés de glace ont besoin d'accompagnement tout au long de ces tournois afin d'assurer une qualité de service aux utilisateurs tel que la propreté de l'aréna, l'aide à l'affûtage des patins, au nettoyage des chambres entre chaque match, l'apport des denrées au restaurant et pour vider les poubelles, entre autres;

ATTENDU que le préposé glace occasionnel ne travaillera qu'au moment de ces tournois;

ATTENDU que le directeur du service a cherché auprès des jeunes de l'école secondaire et qu'un jeune s'est présenté à son bureau avec un curriculum vitae;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent;
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de Donovan David au poste de préposé glace occasionnel au Centre sportif Soulanges. Le salaire sera versé



N° de résolution
ou annotation

2017-12-328



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

conformément à la classe 3, échelon 1, de la convention collective des employés municipaux. La date d'entrée en fonction est le 23 novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RATIFICATION - CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 71-0091

ATTENDU que l'employé 71-0091 a fait l'objet d'une suspension au courant du mois de juillet 2017;

ATTENDU que l'employé 71-0091 a fait l'objet de divers avis verbaux, avant et après cette suspension;

ATTENDU que l'attitude et le comportement de l'employé 71-0091 n'ont pas fait l'objet des correctifs nécessaires;

ATTENDU que l'employé 71-0091 a été rencontré par le directeur général et secrétaire-trésorier le 29 novembre 2017 en présence de son représentant syndical afin de lui annoncer son congédiement;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER le congédiement de l'employé 71-0091, rétroactivement à la date du 29 novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-329

RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois de novembre 2017.

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-330

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CADRE POUR L'AN 2018

ATTENDU QUE la convention collective des employés municipaux prévoit que les taux de salaire horaire seront majorés de deux pour cent (2 %) à compter du 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Polycarpe que son personnel cadre bénéficie de ce même avantage;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

D'AUTORISER QUE le personnel cadre bénéficie du même avantage que les employés municipaux et que leur salaire annuel soit majoré de 2 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



2017-12-331

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ABOLITION DU POSTE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE ET ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME

ATTENDU la réorganisation administrative de la Municipalité;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'ABOLIR le poste de directrice générale adjointe et greffière de la
Municipalité en date du 2 janvier 2018;

D'ADOPTER le nouvel organigramme de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-12-332

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 156,39 \$ pour le mois de novembre 2017, est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de novembre 2017 d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 156,39 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER cette dépense et le paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-333

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

ATTENDU QUE l'article 2 du *Règlement 98-2008 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux* de la Municipalité de Saint-Polycarpe prévoit que la rémunération versée aux élus doit être indexée et que l'indexation consiste dans l'augmentation du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation qui sera déterminé par résolution du conseil.

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

D'INDEXER la rémunération des élus municipaux en bonifiant les montants de rémunération établis pour 2017 de 2%.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



2017-12-334

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT –
PG SOLUTIONS INC.**

ATTENDU que le contrat d'entretien et de soutien technique avec PG Solutions inc. doit être renouvelé pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par PG Solutions inc. pour le renouvellement du contrat susmentionné pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

ATTENDU que le bon de commande relatif à PG Solutions inc. (numéro ADM18-000001) au montant de 17 637,18 \$ incluant les taxes applicables est déposé devant ce conseil.

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

DE RENOUELER le contrat d'entretien et de soutien technique avec PG Solutions inc. pour l'année 2018 pour un montant de 17 637,18 \$;

D'APPROUVER le bon commande numéro ADM18-000001;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer la dépense et le paiement jusqu'au montant total de 17 637,18 \$, incluant les taxes applicables, à l'entreprise PG Solutions inc. à même les postes budgétaires 02-130-01-670, 02-220-01-670, 02-610-01-670.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-335

**RADIATION DU POSTE DE DÉPENSES À TAXER OU À POURVOIR
RELATIF AUX SALAIRES**

ATTENDU que suite au passage à la comptabilité d'exercice en l'an 2000, une somme avait été incluse aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir afin de compenser l'inscription d'un passif au titre des salaires et avantages sociaux à payer au 1^{er} janvier 2000;

ATTENDU qu'au 31 décembre 2016, cette somme ne représentait plus que 2 299 \$ suite aux amortissements annuels depuis l'an 2000;

ATTENDU que cette somme n'est pas significative relativement au budget total de la Municipalité;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'AMORTIR en 2017 la totalité du solde de 2 299 \$ apparaissant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-336

**APPROBATION DU DÉCOMPTÉ DÉFINITIF ET AUTORISATION DE
PAIEMENT – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Polycarpe a octroyé un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de trottoirs sur le chemin de l'Église au montant initial de 91 022,26 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Polycarpe a approuvé des avis de changement pour la réfection de trottoirs sur le chemin de l'Église pour un montant total de 21 436,78 \$;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ATTENDU que les travaux de réfection de trottoirs sur le chemin de l'Église sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gilles Bénard, technicien sénior chez EFEL Experts-conseils, de procéder au paiement du présent décompte définitif;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le décompte définitif de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de réfection de trottoirs sur le chemin de l'Église au montant de 8 969,89 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant total de 8 969,89 \$, taxes incluses, à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. à même le règlement d'emprunt 143-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-337

DÉCOMPTÉ DÉFINITIF ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PAVAGES VAUDREUIL LTÉE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Polycarpe a octroyé un contrat à Pavages Vaudreuil Ltée pour la construction et l'aménagement du parc de la Nouvelle-Longueuil et du sentier y figurant pour un montant initial de 129 829,77 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Polycarpe a approuvé un avis de changement pour un montant total de 7 155,13 \$;

ATTENDU que les travaux sont maintenant terminés;

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier accepte le final du dossier;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le décompte définitif de la compagnie Pavages Vaudreuil Ltée pour les travaux de construction et d'aménagement du parc de la Nouvelle-Longueuil et du sentier y figurant au montant de 12 836,55 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant total de 12 836,55 \$, taxes incluses, à la compagnie Pavages Vaudreuil Ltée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-338

DÉCOMPTÉ DÉFINITIF ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ALI CONSTRUCTION INC.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Polycarpe a octroyé un contrat à Ali Construction inc. pour la réfection du chemin Élie-Auclair au montant initial de 385 818,62 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Polycarpe a approuvé un avis de changement pour la réfection du chemin Élie-Auclair pour un montant total de 34 262,13 \$;

ATTENDU que les travaux de réfection du chemin Élie-Auclair sont terminés;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT la recommandation de Gilles Bénard, technicien sénior chez EFEL Experts-conseils, de procéder au paiement du présent décompte définitif;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le décompte définitif de l'entreprise Ali Construction inc. pour les travaux de réfection du chemin Élie-Auclair au montant de 21 004,04 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant total de 21 004,04 \$, taxes incluses, à l'entreprise Ali Construction inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-339

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU que la couverture d'assurance de la Municipalité de Saint-Polycarpe viendra à échéance le 31 décembre 2017 et qu'il y a lieu de la renouveler pour l'année 2018;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE RENOUELER la couverture d'assurance pour l'année 2018 au montant de 55 939 \$, incluant les taxes applicables, avec Groupe Ultima inc., représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 55 939 \$ incluant les taxes applicables, à Groupe Ultima inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-340

AUTORISATION À LA DISPOSITION DE BIENS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'un inventaire des biens non conformes ou désuets a été réalisé et que les listes dressant cet inventaire sont jointes en annexe;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à disposer des biens apparaissant sur l'inventaire susmentionné en les offrant à des organismes à but non lucratif;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à détruire les biens qui n'auront pas trouvé preneur auprès d'organismes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-341

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer déposés lors de la présente séance du conseil dans le document no. 2017-12;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT la liste des transferts budgétaires du mois de novembre 2017 déposée lors de la présence séance;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes payés et à payer contenus dans le document
no. 2017-12;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les
paiements des comptes inscrits à la liste no. 2017-12 et totalisant un montant
de 443 340,21 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	228 746,37 \$
Chèque émis par le Centre Sportif Soulanges	74 238,39 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	36 177,66 \$
Salaires nets	104 177,79 \$

D'AUTORISER les transferts budgétaires de novembre 2017 déposés lors
de la présente séance du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-342

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a plusieurs projets à
réaliser dans les prochaines années et qu'il y a lieu de prévoir les dépenses
reliées à ces projets;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Polycarpe doit procéder, aux 5 à 8
ans, à la vidange des boues des étangs aérés au coût de 100 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe devra organiser de
nouvelles élections en 2021 et que les coûts reliés à l'organisation d'une
élection municipale sont d'environ 20 000 \$;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'affectation de 19 000 \$ à la vidange des boues des étangs
aérés;

D'AUTORISER l'affectation de 5 000 \$ pour les élections municipales de
2021;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à ces
affectations à même le surplus accumulé affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-343

CRÉDIT DE TAXES DE SERVICE – TAUX D'UTILISATION COMMERCIAL DANS UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL INFÉRIEUR À 0.10%

ATTENDU QUE suite à l'analyse de certains dossiers par notre firme
d'évaluateurs agréés Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry,
Picard et associés inc., la Municipalité de Saint-Polycarpe a deux matricules
dont le taux d'utilisation commercial dans un immeuble résidentiel est de
0,10 % au 1^{er} janvier 2017, soit les matricules 4218-00-7669 et 4217-36-
6378;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe n'avait pas de directives claires concernant la taxation annuelle des immeubles non résidentiels (INR) dont le pourcentage d'utilisation de l'espace par rapport à la superficie totale est inférieur à 1 % pour l'année d'imposition 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe n'avait jamais eu un taux INR en bas de 1 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe met en application son règlement de taxation annuelle pour l'année 2017;

ATTENDU QUE des taxes de services tels qu'aqueduc, égouts, ordures et récupération ainsi que la taxe spéciale pour les travaux d'aqueduc (règlement 99-2008) sont facturés pour la partie commerciale et résidentielle de ces immeubles;

CONSIDÉRANT le faible taux INR relatif aux matricules 4218-00-7669 et 4217-36-6378;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à créditer les matricules 4218-00-7669 et 4217-36-6378 pour les taxes de services d'aqueduc, égout, ordures et récupération ainsi que la taxe spéciale pour les travaux d'aqueduc (règlement 99-2008) relatives à l'année d'imposition 2017 pour la partie INR des matricules susmentionnés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-344

DÉSENGAGEMENT D'UN MONTANT DE 190 000 \$ AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2017-07-208 affectant un montant de 300 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour divers travaux de réfection suite à des glissements de terrain;

ATTENDU que seul un montant de 110 000 \$ a finalement été nécessaire;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à désaffecter au surplus accumulé non affecté un montant de 190 000 \$ représentant la somme non utilisée relativement à la réalisation de divers travaux de réfection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-345

RÉMUNÉRATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la convention collective des employés municipaux prévoit que les taux de salaire horaire seront majorés de deux pour cent (2 %) à compter du 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Polycarpe que tout son personnel bénéficie de ce même avantage;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ET RÉSOLU

DE MAJORER la rémunération des pompiers pour l'année 2018 pour que la grille salariale applicable soit la suivante, à savoir :

	INTERVENTION	PRATIQUE	FORMATION	ENTRETIEN/ AUTRES
Pompier 1	20,40 \$	20,40 \$	14,28 \$	20,40 \$
Pompier éligible	21,42 \$	21,42 \$	14,28 \$	21,42 \$
Lieutenant	21,42 \$	21,42 \$	14,28 \$	21,42 \$
Capitaine	22,44 \$	22,44 \$	14,28 \$	22,44 \$
Chef aux opérations	23,46 \$	23,46 \$	14,28 \$	23,46 \$
Directeur-adjoint	24,48 \$	24,48 \$	14,28 \$	24,48 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-346

CONTRAT AVEC AMEC FOSTER WHEELER – ANNÉE D'OPTION

ATTENDU que suite à un appel d'offres, la Municipalité a octroyé en mars 2016 un contrat à la firme Amec Foster Wheeler pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées;

ATTENDU que le contrat était d'une durée de deux (2) ans avec la possibilité d'une troisième (3^e) année optionnelle;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent;
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

DE PROLONGER le contrat octroyé à l'entreprise Amec Foster Wheeler pour une durée d'un (1) an, soit du 13 mars 2018 au 12 mars 2019, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission relative à l'appel d'offres 2016-002-TP;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER cette dépense ainsi que son paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même les postes budgétaires 02-412-00-411, 02-414-00-411 et 02-415-00-411.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-347

LIMITE DE VITESSE SUR LES MONTÉES LANTHIER ET CHOLETTE

ATTENDU qu'aucune limite de vitesse n'est actuellement fixée sur les montées Lanthier et Cholette;

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

DE FIXER la limite de vitesse sur les montées Lanthier et Cholette à 70 km / heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



2017-12-348

N° de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DEMANDE DE SUBVENTION – PLAISIR D'HIVER

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière au *Programme d'assistance financière aux initiatives locales d'activités physiques et de plein air* géré par Loisir et sport Montérégie en tant que mandataire du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER Martin Desrosiers, directeur du Service des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour assurer le suivi de la demande d'aide financière;

DE DÉSIGNER Martin Desrosiers, directeur du Service des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin de signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe, la convention d'aide financière et la reddition de comptes et/ou tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-349

BONS DE COMMANDE 2018

ATTENDU l'adoption du budget municipal pour l'année 2018;

ATTENDU le règlement 154-2017, article 3.1, selon lequel chaque dépense de plus de 10 000\$ doit être approuvée par le conseil municipal;

ATTENDU que chaque dépense faite auprès d'un fournisseur doit être préparée et accompagnée d'un bon de commande;

ATTENDU que le directeur du Service des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a préparé une liste des bons de commande à faire approuver pour 2018 en se basant sur les dépenses effectuées en 2017;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, pour l'année 2018, les bons de commande suivants du Centre sportif Soulanges :

Supérieur Propane inc.	25 000\$
AOF Service alimentaire inc.	21 000\$
Molson Canada	40 000\$
The Pepsi Bottling group Canada	10 000\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2017-12-350

ENTENTE DE LOCATION D'UN TERRAIN À DES FINS D'ACTIVITÉS DE LOISIRS ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe utilise une portion du terrain sis au 1162, chemin Élie-Auclair aux fins d'activités de loisirs dont, notamment, la glissade du Mont-Claude;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite renouveler les activités de loisirs au site du Mont-Claude pour la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE l'entente précédente vient à échéance;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon



N° de résolution
ou annotation

2017-12-351

2017-12-352



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à Claude Brouillard une somme de 2 000 \$ représentant les frais de location d'une portion du terrain sis au 1162, chemin Élie-Auclair aux fins d'activités de loisirs dont, notamment, la glissade du Mont-Claude à même le poste budgétaire 02-701-20-447;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Monsieur Claude Brouillard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – RÈGLEMENT 159-2017 ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2018

ATTENDU qu'un avis de motion et de présentation d'un projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

ATTENDU que le conseil municipal peut imposer et prélever pour l'année 2018 des taxes sur les biens imposables dans la municipalité pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 159-2017 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 159-2017 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2018;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 103 500 \$ POUR LA CONSTRUCTION, LA RÉFECTION, L'ENTRETIEN ET LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU qu'un avis de motion et de présentation d'un projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 103 500 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 103 500 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



2017-12-353

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 133-2014-01
RELATIF À L'USAGE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE
DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

ATTENDU qu'un avis de motion et de présentation d'un projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement modifiant le Règlement 133-2014-01 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement modifiant le Règlement 133-2014-01 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- M. Régimbald : suivi et remerciements - Guignolée

PAROLE AU MAIRE

- Noël des enfants
- Guignolée
- Montée Léger
- Boîtes postales – rue Bourgon
- Bassins d'eau – sécurité incendie
- Béton Brunet
- Centre sportif Soulanges

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Centre sportif Soulanges
- Antenne de Bell sur le territoire
- Invitation / Rencontre avec le conseil municipal
- Budget 2018
- État de la 340 entre le pont et l'école Sacré-Cœur
- Règlement d'emprunt

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 45 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire


Eric Lachapelle


Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal*